



PRÉFET DE LA RÉGION
GRAND EST



COMITÉ PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

Réunion du 18 novembre 2019
Compte-rendu

—

Le comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique s'est réuni le 18 novembre 2019 sous la présidence de M. Benoit FABRI, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de Madame Pascale GAILLOT, vice-présidente du Conseil Régional.

La liste des participants figure en **annexe**.

M. DESBROSSE se réjouit de l'accueil des membres du comité paritaire à la maison de la chasse et de la nature, à Fagnière (51). L'inauguration des nouveaux locaux a eu lieu en mars 2018. Sur une surface de 10 hectares, ce site accueille notamment la fédération régionale des chasseurs du Grand Est et le pôle de l'éducation à l'environnement.

M. FABRI ouvre la séance en remerciant les membres pour leur présence et M. DESBROSSE pour son accueil dans les locaux de la FRC. Il s'agit aujourd'hui de la 8^{ème} réunion du comité paritaire et de la 2^{ème} après l'approbation du programme d'actions. M. FABRI rappelle que le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) a été approuvé le 23 septembre 2019 et que le programme d'actions du comité paritaire y est annexé. Cette réunion a lieu dans un contexte de crise forestière liée aux scolytes de l'épicéa et à d'autres dépérissements qui déstabilise l'ensemble de la filière forêt-bois.

Mme GAILLOT tient tout d'abord à excuser M. GREMILLET, puis précise que la Région Grand Est est préoccupée par la situation actuelle liée à la crise scolyte et au renouvellement des forêts qui en découlera. Une mobilisation générale est nécessaire pour être en capacité de renouveler nos forêts. La Région est sensibilisée sur une aide au reboisement et mobilisée pour apporter son soutien à l'État mais son intervention est conditionnée par la maîtrise des dégâts de gibier.

Ordre du jour de la séance :

1. Suivi du programme d'actions du CPSC : présentation des travaux réalisés par les partenaires et Suivi de l'action du PRFB « Faire contribuer activement les acteurs à la maîtrise des populations de sangliers à l'échelle régionale »
2. Bilan de la saison de chasse 2018/2019 pour les zones à enjeux : bilan des prélèvements par département et par zone à enjeux, état d'avancement des fiches diagnostic et actions,
3. Présentation du modèle régional de fiche de signalement de dégâts avec son protocole et possibilité d'outillage en télédéclaration.

En introduction aux échanges, une courte vidéo est diffusée sur l'importance du dialogue local entre forestier et chasseur. Elle reprend la méthode détaillée dans le guide pratique de l'équilibre forêt-gibier de la région Bretagne (document porté principalement par le CRPF Bretagne et la FDC Côte d'Armor). La vidéo est consultable sur le site : www.equilibre-foret-gibier.fr

Point 1 – Suivi du programme d'actions du CPSC

Suivi du programme d'actions du CPSC

Le tableau de suivi du programme d'actions est diffusé en séance.

Mme WURTZ introduit en détaillant les actions pilotées par l'État. L'action prioritaire est l'élaboration d'un modèle régional de fiche de signalement de dégâts. Cette action sera détaillée au point 3 de l'ordre du jour.

Concernant le volet communication, Mme WURTZ rappelle également l'objectif de faire un colloque régional sur l'équilibre forêt-gibier en région Grand Est pour valoriser les différentes actions engagées.

M. PIERRAT dresse une synthèse des différentes remontées de terrain des forestiers (privés et publics) pour les zones à enjeux et les zones à surveiller. Sur 15 zones à enjeux, il est considéré que 3 ont vu une amélioration de leur situation. Suite au classement des zones, certaines mesures positives ont été mises en place (ex. baisse du prix des bracelets en Meuse...) mais plusieurs freins à la réalisation ne sont pas levés (ex. pas de chasse en battue du daguet...). Des sous-réalisations sont observées dans plusieurs zones à enjeux et zones à surveiller, voire des sous-attributions.

M. PIERRAT rappelle que les forestiers se sont fortement impliqués dans le suivi des indices de consommation. 1 200 placettes sont suivies, ce qui représente plus de 500 jours-hommes par an. C'est un effort important dans un contexte de baisse des moyens.

M. PIERRAT précise également qu'un guide est en cours de finalisation par l'association des communes forestières. Ce guide est à destination des maires pour les informer de leur rôle sur le sujet de l'équilibre forêt-gibier. Il sera transmis en début d'année 2020 aux nouvelles équipes municipales. Sa publication interviendra après la parution des décrets liés à la nouvelle loi chasse.

M. PIERRAT propose qu'un tableau de bord soit élaboré pour le suivi des zones à enjeux et des zones à surveiller. Le format du tableau de bord serait validé par les membres du comité paritaire.

M. MASSENET précise qu'il est primordial que les forestiers et les chasseurs travaillent ensemble pour développer les ICE et qu'un travail important reste encore à fournir. Les FDC ont également engagé des moyens importants pour les développer. Les ICE doivent être contradictoires pour être acceptés par les chasseurs.

M. OTT confirme qu'il est nécessaire de travailler ensemble en s'appuyant sur les données de terrain et de se faire davantage confiance. De plus, il souhaite rappeler qu'il est important que tous les partenaires cynégétiques prennent conscience du contexte actuel avec la crise des scolytes. Il ne sera pas possible de reconstituer les peuplements forestiers avec des protections.

M. DESBROSSE met en cause les propos tenus par certains forestiers qui dénoncent des dégâts sur l'ensemble du territoire. Le sujet n'avancera pas en tenant de tel discours. Les représentants des chasseurs sont attachés aux ICE pour disposer d'outils de mesures. Les représentants régionaux doivent rappeler régulièrement l'importance de la méthode. Les présidents des fédérations départementales de chasse ont voté une motion nationale pour abaisser les populations. Il est néanmoins important d'identifier les populations en cause.

M. DESBROSSE considère que la mise en place d'un tableau de bord pour le suivi des zones à enjeux serait intéressant.

M. URBANIAK dresse ensuite un bilan des actions suivies par les chasseurs. Il précise tout d'abord que la FRC a déposé un dossier pour développer un outil numérique, de type base de données en ligne qui pourrait permettre la télédéclaration des aménagements sylvicoles créés, des dégâts forestiers constatés, des ICE suivis... Ce dossier a été déposé dans le cadre de l'éco-contribution créée à la suite de la nouvelle loi chasse. M. URBANIAK précise, par ailleurs, que la FRC a été invitée à participer à 2 réunions départementales pour l'élaboration des fiches diagnostic (Ardennes et Haute-Marne).

D'autre part, il s'étonne que la FRC n'ait pas été consultée dans la rédaction du guide à destination des maires et demande que soit vérifié la transmission des données sur les plans de chasse délégués, notamment pour le département de la Meuse. Les guides et formations doivent être faits en concertation forestiers – chasseurs. *[Éléments apportés après la séance : l'agence ONF de Bar-Le-Duc confirme que les données de plans de chasse délégués sont bien transmises aux partenaires dans la Meuse]*

Mme WURTZ précise que ce guide, qui fait l'objet d'un financement du fond stratégique forêt-bois, est encore dans une version projet non finalisée, dans l'attente de la publication des décrets liés à la nouvelle loi chasse. *[Éléments apportés par les COFOR après la séance : une réunion a eu lieu en mars 2018 pour l'élaboration du guide, à laquelle le président de la FRC a été invité, sans être représenté. Des consultations ont ensuite été lancées sur une version projet du guide. La FRC a été consultée, sans retour. Une dernière consultation sera lancée avant la publication du guide].*

M. MICHEL confirme qu'il est important de disposer d'un document synthétique en commun entre forestiers et chasseurs. Il ne faut pas avancer chacun dans son coin au risque d'avoir une multiplicité de projets similaires avec différentes sources de financement.

M. DESBROSSE ajoute qu'il est important de mettre en application ce qui a été évoqué dans le programme d'actions : développer les ICE et structurer les espaces de concertation.

M. FABBRI remercie les intervenants et conclut que ce premier bilan du programme d'actions fait ressortir des points positifs et négatifs, tout en notant que les échanges ne font pas ressortir de nouveaux éléments qui n'auraient pas été identifiés dans le programme d'actions. Il est nécessaire de mettre en lumière les actions menées sur le terrain et que le programme d'actions constitue le fil conducteur entre des projets faisant appel à des sources de données différentes.

M. DESBROSSE rappelle que plusieurs décrets sont attendus dans le cadre de la réforme de la chasse. Il ne faut pas anticiper sur des décisions pour lesquelles tous les éléments de contexte nationaux ne sont pas connus.

Mme WURTZ précise qu'un rôle important va être donné aux fédérations de chasse dans le suivi des plans de chasse. La mise en place de bases de données sera un point stratégique et il sera important d'avoir une vision claire des outils existants, dans un objectif de partage des données entre les acteurs concernés.

M. DESBROSSE confirme qu'actuellement 3 outils existent (CYNEF, RETRIEVER et des bases libres) et que la FRC sera attentive à créer des passerelles entre ces différents outils. L'objectif est de travailler avec la base CYNEF ou équivalent et que les données de plans de chasse soient partagées avec l'État et les forestiers.

M. LANG précise que les départements sous droit local n'ont pour l'instant pas accès à CYNEF, mais que cela devrait évoluer.

M. OTT considère qu'il n'est pas normal que les partenaires n'aient pas toujours accès aux données d'attribution et de réalisations en cours de saison. Pour la Champagne-Ardennes, c'est souvent le cas, mais pas en Lorraine.

M. PIERRAT souhaiterait que la question de l'accès aux données soit abordée dans chaque département (en CDCFS).

M. DESBROSSE souhaite que ces outils restent des outils de travail et ne deviennent pas des outils de contrôle.

M. FABBRI précise que la DRAAF se rapprochera des DDT pour que ce sujet soit abordé lors des prochaines CDCFS. Un bilan sera fait lors du prochain comité paritaire sur l'accès aux données.

Suivi de l'action du PRFB « Faire contribuer activement les acteurs à la maîtrise des populations de sangliers à l'échelle régionale »

Mme WURTZ précise qu'un courrier a été envoyé par le Préfet de région aux Préfets de département demandant de mettre en œuvre des actions de régulation des populations de sangliers, dans un contexte de menace sanitaire lié à la peste porcine africaine.

M. LANG fait un point d'avancement sur les conventions d'agrainage en cours de signature dans le Bas-Rhin. Ces conventions ont été mises en place dans le cadre du nouveau SDGC 67. Un accord du propriétaire, du gestionnaire et du locataire est maintenant nécessaire pour mettre en place de l'agrainage sur un territoire. Si aucune convention n'est reçue, l'agrainage est interdit. De plus, le SDGC 67 précise que l'agrainage de dissuasion est interdit du 1^{er} novembre au 1^{er} mars.

M. MASSENET précise qu'en Meurthe-et-Moselle un dispositif de convention d'agrainage existe aussi depuis le dernier SDGC. La convention, après signature par le propriétaire, est validée par le louvetier du secteur et la FDC 54. S'il n'y a pas de convention, l'agrainage n'est pas possible. M. MASSENET ajoute que sur 1285 lots en Meurthe-et-Moselle, seules 400 conventions ont été signées. 2/3 des lots n'agrinent pas.

M. DESBROSSE précise que la FRC assure la promotion de ces conventions d'agrainage. La FRC demande à ce qu'elles soient intégrées dans les SDGC. Dans la Marne, les conventions permettent notamment que la zone d'agrainage soit bien positionnée par rapport aux zones en reboisement. Dans les Ardennes, les conventions d'agrainage du PRFB ont été reprises. En Haute-Marne, une convention d'agrainage existe entre le locataire et la FDC. M. DESBROSSE déplore néanmoins que cet outil soit vu par certains comme un moyen d'interdire l'agrainage.

Décision actée en CP :

Le tableau de suivi des zones à enjeux va évoluer vers un format tableau de bord. Le format sera validé lors du prochain CP.

Un bilan sur l'accès aux données par département sera fait lors du prochain comité paritaire, suite à l'envoi d'un message aux DDT suggérant d'évoquer ce point en CDCFS.

Point 2 – Bilan saison de chasse 2018/2019 sur les zones à enjeux

Mme WURTZ précise qu'un tableau bilan des zones à enjeux, ainsi qu'un tableau des plans de chasse par département ont été diffusés à l'amont de la réunion.

La DRAAF invite les membres du comité paritaire à faire remonter leurs remarques sur le tableau bilan.

Mme JUVIGNY détaille des actions menées sur la zone à enjeux « Argonne Centre » (ex. identification de zones sensibles « sangliers ») et les difficultés rencontrées notamment sur les prélèvements de cervidés femelles. La mise en place des ICE est en cours, mais ils ne seront exploitables qu'à moyen terme. La fiche diagnostic est également en cours d'élaboration. Elle sera finalisée prochainement en commun pour la Marne et la Meuse.

Mme BURTIN précise que pour la zone à enjeux « Vallée de la Bruche, val de Villé, Haut-Koenigsbourg » la validation de la fiche a été faite dans un comité local, constitué sur un modèle proche du comité paritaire régional. La DDT est actuellement pilote et animatrice de la zone, ceci représente un investissement important.

Point 3 – Présentation du modèle régional de fiche de signalement de dégâts avec son protocole et possibilité d'outillage en télédéclaration

Présentation par Mélanie LUCAS (DRAAF) – cf. diaporama, fiche et protocole d'élaboration.

M. BAUDET (FDC08) intervient pour faire un retour d'expérience sur la mise en œuvre de la fiche SylvaFaune Vendresse dans les Ardennes. Cette fiche a été mise en place il y a 6 – 7 ans. Elle est de plus en plus utilisée par les gestionnaires forestiers, avec 8 fiches en 2019.

Mme SEIDENGLANZ précise que cette fiche est envoyée à la DDT qui est chargée d'organiser une visite de terrain pour confronter le forestier et le chasseur.

M. BAUDET considère que l'estimation du nombre de tiges (donnée non reprise actuellement dans le modèle de fiche régionale diffusée à l'amont de la réunion) est une donnée importante pour impliquer le propriétaire ou le gestionnaire forestier.

M. URBANIAK s'étonne qu'un modèle régional de fiche soit proposé sans une estimation du nombre de tiges alors qu'il était indiqué au compte-rendu qu'on reprendrait la fiche Vendresse.

M. BONHOMME rappelle que lors du dernier comité paritaire il a été demandé, par les représentants de la filière forêt, qu'un modèle simple de fiche de signalement soit mis en place au niveau régional. Il est important d'impliquer un maximum de personnes dans cette démarche, ceci nécessite d'avoir un modèle simple. Sur le territoire SylvaFaune de Vendresse, les gestionnaires forestiers sont impliqués dans la rédaction de la fiche, il s'agit d'un contexte particulier. Au niveau régional, il faut développer une fiche qui s'ouvre à un public non professionnel, en adaptant le modèle Vendresse.

M. OTT confirme que la propriété privée souhaite un modèle de fiche simple, sans comptage et que la pré-validation par le CRPF permettra de déminer la plupart des situations de mauvaise qualification par un propriétaire.

M. BONHOMME demande, par ailleurs, que soit ajoutée l'existence d'une certification (FSC, PEFC) sur la forêt.

Mme WURTZ précise qu'un tableau comparatif a été établi entre la fiche proposée et la fiche SylvaFaune, il permet de dresser un bilan des points de divergences entre les 2 fiches. Le modèle de fiche régionale ne reprend pas l'information de l'âge du peuplement et de l'estimation du nombre de tiges viables mais c'est une des rares différences, liée à la demande des forestiers, les autres données étant similaires.

M. DESBROSSE est opposé au modèle régional de fiche proposée. Elle ne peut être validée en l'état par les représentants des chasseurs. Si elle l'était, ceci impliquerait la disparition de la fiche de signalement Vendresse et de la démarche SylvaFaune, sur laquelle les partenaires locaux, dont la FDC08, travaillent depuis de nombreuses années.

M. FABBRI propose une organisation en 2 temps. Dans le cas où un propriétaire forestier remplit la fiche, il s'agirait d'un pré-signalement où l'estimation du nombre de tiges viables serait facultative. Une pré-validation serait ensuite faite par le CRPF ou l'ONF, avec estimation obligatoire du nombre de tiges viables. La fiche régionale (selon le modèle Vendresse) serait alors transmise à la FDC et à la DDT. Dans le cas où c'est un gestionnaire forestier ou un technicien habilité qui remplit la fiche, l'envoi est fait directement sous le format Vendresse.

Ce principe est validé par les participants. Le modèle définitif de fiche sera renvoyé aux membres.

M. FABBRI ajoute qu'il est primordial maintenant d'avancer sur la mise en place du pré-signallement et sur le déploiement de la télédéclaration.

Décision actée en CP :

Pour le pré-signallement par un propriétaire forestier, l'estimation du nombre de tiges viables ne sera pas obligatoire. Cette information le deviendra par la suite lors de la transmission à la FRC et à la DDT, en utilisant le modèle de la fiche Vendresse.

La donnée de « certification » sera ajoutée à la fiche Vendresse.

La séance est levée. Il est rappelé aux différents participants que le CPSC se prolonge dans l'après-midi par une visite technique dans la zone à enjeux de l'Argonne Centre.

Les différents documents présentés ou envoyés aux membres du CPESC pour la présente réunion seront prochainement mis en ligne sur le site de la DRAAF.

Le prochain CPSC est prévu à la fin du 1^{er} semestre 2020, au centre de la région Grand Est sous le format adopté pour cette réunion, à savoir comité en salle le matin et visite sur le terrain l'après-midi.

ANNEXE

Liste de présence

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°1546 du 2 novembre 2016	Membres présents ou représentés	Assistaient également
M. le préfet de région ou son représentant	FABBRI Benoit, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Excusée : BOSSY Anne, directrice	WURTZ Isabelle, cheffe du service régional de la forêt et du bois (SERFOB) LUCAS Mélanie, chargée de mission (SERFOB)
M. le président du conseil régional ou son représentant	GAILLOT Pascale, élue référent pour la filière forêt-bois Excusé : GREMILLET Daniel, conseiller régional, élu référent pour la filière forêt-bois	LAUTH Raphaël, chef de service TEILLET Murielle, chargée de mission
M. le président du centre régional de la propriété forestière du Grand Est ou son représentant	OTT Vincent, président	LEFEUVRE Alain, directeur
M. le vice-président du centre régional de la propriété forestière du Grand Est ou son représentant	BONHOMME Patrice, vice-président	CARNNOT-MILARD Laurence, ingénieure
M. le directeur territorial Grand Est de l'office national des forêts ou son représentant	PIERRAT Rodolphe, adjoint au directeur territorial	BAYLE Clotilde, directrice d'agence
Deux représentants des communes forestières, représentant le président de l'association des communes forestières d'Alsace, le président de l'union régionale des communes forestières de Champagne-Ardenne et le président de l'union régionale des communes forestières de Lorraine	MICHEL Jean-Pierre, président de l'union régionale communes forestières de Champagne-Ardennes Excusé : MAILLARD René, président Excusé : BRUNN Michel, président	Excusée : NICOLAS Delphine, directrice
M. le président de la fédération départementale des chasseurs des Ardennes ou son représentant	Excusé : HUBERT Michel	BAUDET Frédéric, technicien
M. le président de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin ou son représentant	LANG Gérard, président	
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Marne ou son représentant	DESBROSSE Jacky, président	URBANIAC Christophe, directeur
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meurthe-et-Moselle ou son représentant	MASSENET Patrick, président	
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meuse ou son représentant	Excusé : THOMAS Michel	NEYRINCK Matthieu, technicien

Experts	Participants
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	PETIT Thibault, chargé d'études et de développement Excusée : LHOTE Catherine, déléguée régionale
Direction départementale des territoires des Ardennes	SEIDENGLANZ Victoria, cheffe d'unité
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin	BURTIN Claudine, cheffe de pôle Excusé : FOTRE Christophe, directeur
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Excusée : BOUQUIER Cécile, cheffe de pôle
Chambre régionale d'agriculture Grand Est	SCHILT Christophe, chef du service commun Valorisation du bois et territoire

Avec la participation de Marie-Claude JUVIGNY, cheffe de service à la DDT de la Meuse